

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT D'AVESNES  
**VILLE DE MAUBEUGE**

**SEANCE DU 18 OCTOBRE 2016 : DELIBERATION N° 147**

**Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées**

Affaire suivie par **Claudine LATOUCHE**

☎:03.27.53.75.32

Réf. : **CL / JR / I TOUBEAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de la convocation : 10 OCTOBRE 2016**

**L'an deux mille SEIZE, le DIX-HUIT OCTOBRE à 18 h 30**

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE**

**Nombre de conseillers en exercice : 39**

**PRESENTS : A. DECAGNY** - J-P.COULON - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - N.REFFAS - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - A.NEZZARI - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCIOLO - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - J.WASTERLAIN - F. TRINCARETTO - J.Y.HERBEUVAL - M-P.ROPITAL - F. FEKIH - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

**EXCUSE(S) AYANT DONNE POUVOIR :**

Christian DEMUYNCK (à Nicolas LEBLANC)  
Jocelyne MICHAUX (à Marie-Charles LALY)  
Corine DEMOUSTIER (à Arnaud DECAGNY)  
Naëlle TAJDIRT (à Jean-Pierre COULON)  
Francis TRINCARETTO (à Nathalie MONTFORT)

**EXCUSE(E)S :**

Corinne DEROO (en retard - arrivée à partir de la question n° 3)  
Xavier DUBOIS  
Louis-Armand DE BEJARRY

**ABSENT(E)S :**

Justine WASTERLAIN  
Abdelhakim NEZZARI  
Jean-Yves HERBEUVAL  
Maryse GABET

**A partir de la question n° 3 :**

Marie-Pierre ROPITAL / Christophe DI POMPEO / Sylvie ZATAR / Nathalie MONTFORT / Fatiha FEKIH

**SECRETAIRE DE SEANCE : Frédéric LEFEBVRE**

**OBJET N° 14 : Programmation des travaux de voirie pour l'année 2015 au titre du transfert de compétences « Voirie » à la CAMVS : validation du montant définitif du fonds de concours sur la programmation des travaux pour l'année 2015.**

Par délibération n° 139 du 18 décembre 2009, le Conseil Municipal de la Ville de Maubeuge a accepté de transférer la compétence « voirie » à l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Vu la délibération n° 313 du Conseil communautaire de la CAMVS, en date du 31 mars 2015 relative aux modalités de versement des fonds de concours,

Vu la délibération n° 485 du Conseil Communautaire de la CAMVS, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2015 approuvant la programmation des travaux voirie à réaliser, entre autres, sur la Commune de MAUBEUGE,

Vu la délibération n°492 de la CAMVS en date du 17 décembre 2015 relative aux statuts de la CAMVS issue de la fusion, en particulier l'article 4.2.a relatif à la compétence optionnelle « création, aménagement et entretien de voiries d'intérêt communautaire »,

Vu la délibération n°595 de la CAMVS en date du 24 février 2016 relative à l'harmonisation de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire »,

Vu la délibération n° 391 du Conseil Municipal de la ville de Maubeuge, en date du 14 décembre 2015, approuvant la programmation des travaux de voirie 2015, à réaliser sur la commune de MAUBEUGE,

Vu la convention modifiée relative au versement des fonds de concours versée à l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre conclue entre la Ville de MAUBEUGE et l'Agglomération le 22 novembre 2012,

Considérant qu'en l'espèce, la CAMVS est compétente pour la création, l'aménagement et l'entretien des voiries d'intérêt communautaire et la création, l'aménagement et la gestion des parcs de stationnement d'intérêt communautaire,

Considérant que la convention stipule que la CAMVS réalise les travaux d'investissements de voirie de la Ville de MAUBEUGE à l'issue de la présentation de la programmation annuelle approuvée par le Conseil Municipal,

Considérant que la CAMVS a validé lors du conseil communautaire du 01 octobre 2015, la participation de la commune de Maubeuge, par voie de fonds de concours aux dépenses d'investissement dans le cadre de la programmation 2015.

Considérant qu'il convient pour la commune de Maubeuge d'acter les montants définitifs de la programmation de voirie 2015, sur la participation financière par le versement d'un fonds de concours représentant 50% des charges nettes réglées par la CAMVS,

En ce qui concerne les travaux réalisés dans le cadre de la programmation voirie 2015 pour la commune de Maubeuge, le montant définitif est arrêté à la somme de 509 503 € TTC et selon la

répartition suivante :

Commune MAUBEUGE	Montant travaux (€ TTC)	Charge résiduelle FCTVA déduit	Montant fonds de Concours Communal
Rue des Minières	101 631,41 €	84 959,79 €	<b>42 479,89 €</b>
Rue des Ecoles	47 095,55 €	39 370,00 €	<b>19 685,00 €</b>
Rue du Faubourg Saint Quentin	221 744,30 €	185 369,37 €	<b>92 684,68 €</b>
Rue Guynemer	139 032,30 €	116 225,44 €	<b>58 112,72 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>509 503,56 €</b>	425 924,60 €	<b>212 962,29 €</b>

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de :

- valider la participation définitive des versements au profit de la CAMVS d'un fonds de concours d'un montant de 212 962,29 € TTC déduction faite du FCTVA représentant 50% de la part nette des travaux d'investissements de voirie pour l'année 2015 présentée ci-dessus,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et actes relatifs à ce dossier.

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité,**

- **Valide** la participation définitive des versements au profit de la CAMVS d'un fonds de concours d'un montant de 212 962,29 € TTC déduction faite du FCTVA représentant 50% de la part nette des travaux d'investissements de voirie pour l'année 2015 présentée ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et actes relatifs à ce dossier

**Fait en séance les jour, mois et an que dessus**

**Pour extrait conforme,**

**Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.**

**Pour le Maire de Maubeuge empêché,**

**Le Premier Adjoint,**

  
**Jean-Pierre COULON**



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MAUBEUGE-VAL DE SAMBRE**

Siège social : 1 Place du Pavillon - BP 50234 - 59603 MAUBEUGE Cedex

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire du 29 septembre 2016**

L'an deux-mille-seize, le vingt-neuf septembre, le Conseil Communautaire s'est réuni à Maubeuge sous la présidence de Monsieur Benjamin SAINT-HUILE, Président, après convocation légale de ses membres en date du 22 septembre 2016. Le nombre de délégués en exercice le jour de la séance : 81 - nombre de présents : 65 - nombre de votants : 76

**Délibération : 862****Réf : JCM**

**Objet :** Participation des communes, par voie de fonds de concours, aux dépenses d'investissement dans le cadre de la programmation de voirie 2015 et exercices antérieurs

**Secrétaire de séance :**  
Marc DANNEELS

Délégués titulaires :

**Aibes :** M. Pascal CHABOT - **Assevent :** M. Michel LO GIACO - **Aulnoye-Aymeries :** M. Bernard BAUDOUX, Mme Agnès DENYS, M. Jean DURIEUX, Mme Sylvie TOURNAY, M. Loïc PIETTON, **Bachant :** M. David ZELANI - **Beaufort :** Mme Thérèse PECHER - **Berlaimont :** M. Michel HANNECART - **Bersillies :** Mme Marie-Paule ROUSSELLE - **Bettignies :** M. Michel LEFEBVRE - **Bousignies-sur-Roc :** M. Daniel MASSART - **Boussières-sur-Sambre :** M. Claude DUPONT - **Bousois :** M. Jean-Claude MARET - **Cerfontaine :** M. Fabrice PIETTE - **Colleret :** M. Claude MENISSEZ - **Cousolre :** M. Maurice BOISART - **Eclaires :** M. Jacques LAMQUET - **Ecuelin :** Mme Françoise PIRET - **Élesmes :** M. Jean-Paul RAOUT - **Feignies :** Mme Chantal LEPINOY, M. Jean-François LEMAITRE, Mme Viviane STANKOVIC, M. Patrick LEDUC - **Ferrière-la-Grande :** M. Philippe DRONSART, Mme Claudette DELVAUX, M. Jean-Philippe DELBART - **Ferrière-la-Petite :** Mme Sonia VAILLANT - **Gognies-Chaussée :** M. Jean MEURANT - **Hautmont :** M. Bernard BONDUE, Mme Evelyne GLACET, M. Daniel DEVINS, Mme Marie-José LEROY, M. Jean-Louis LEROY, Mme Aude WILMOTTE, M. Christophe FORIEL, Mme Dominique CORNUT - **Jeumont :** M. Benjamin SAINT-HUILE, M. Pascal ORI, Mme Nadia MEGUEDDEM, M. Thomas PIETTE, M. Arnaud BEAUQUEL - **Leval :** M. Jacques THURETTE - **Limont-Fontaine :** M. Claude MESSELOT - **Louvroll :** Mme Annie MATTIGHELLO, M. Patrick VILTART, Mme Fatima KACIMI - **Mairieux :** M. Alain BOUILLIEZ - **Marpent :** M. Jean-Marie ALLAIN - **Maubeuge :** M. Arnaud DECAGNY, Mme Marie-Charles LALY, M. Jean-Pierre COULON, Mme Marie-Christine MORETTI, M. Nicolas LEBLANC, Mme Nathalie GOMES GONCALVES, Mme Bernadette MORIAME, M. Christian DEMUYNCK, Mme Michèle GRAS, M. Marc DANNEELS, Mme Nadia TAJDIRT, M. Denis DEJARDIN, Mme Jocelyne MICHAUX, Mme Nathalie MONTFORT, M. Christophe DI-POMPEO, Mme Marie-Pierre ROPITAL - **Monceau-Saint-Waast :** M. Pascal THURETTE - **Neuf-Mesnil :** M. Daniel LEFERME - **Obrechies :** M. Michel DUVEAUX - **Pont-sur-Sambre :** M. Michel DETRAIT - **Quiévelon :** M. Gérard HUART - **Requignies :** M. Ghislain ROSIER - **Rousies :** Mme Josiane SULECK, M. Jean-Pierre LEBLANC - **Saint-Rémy-Chaussée :** M. Didier WILLOT - **Saint-Rémy-du-Nord :** M. Lucien SERPILLON - **Sassegnies :** M. Jean-Jacques BLEUSE - **Vieux-Mesnil :** M. Alain LIENARD - **Vieux-Reng :** M. Philippe BRASSELET - **Villers-Sire-Nicole :** M. Hervé POURBAIX.

Membres ayant donné pouvoir :

**Aulnoye-Aymeries :** M. Jean DURIEUX à M. Bernard BAUDOUX ; **Ecuelin :** Mme Françoise PIRET à M. Lucien SERPILLON ; **Ferrière la Grande :** M. Jean-Philippe DELBART à M. Alain BOUILLIEZ ; **Hautmont :** M. Daniel DEVINS à M. Christophe FORIEL, M. Bernard BONDUE à M. Jean-Louis LEROY, Mme Evelyne GLACET à Mme Dominique CORNUT, **Louvroll :** Mme Fatima KACIMI à M. Arnaud BEAUQUEL ; **Maubeuge :** Mme Jocelyne MICHAUX à M. Christian DEMUYNCK, M. Christophe DI POMPEO à Mme Marie-Pierre ROPITAL, Mme Nadia TAJDIRT à M. Marc DANNEELS, Mme Marie-Christine MORETTI à M. Arnaud DECAGNY.

M. GAMRA est démissionnaire. M. ZUMSTEIN est appelé à le remplacer et sera installé au prochain Conseil Communautaire en raison du délai de convocation.

Vu l'article L.5216-5 VI du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mai 2013 portant création d'une Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre, de la Communauté de Communes Nord Maubeuge, de la Communauté de Communes Frontalière du Nord-Est Avesnois, de la Communauté de Communes Sambre-Avesnois, et du SIVU pour la requalification de la friche industrielle de CLECIM ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 août 2016 portant modification des statuts de notre EPCI, suite au processus d'harmonisation des compétences faisant suite à la fusion ;

Vu la délibération n°2244 de la CAMVS en date du 31 mai 2013 par laquelle la CAMVS a modifié la délibération n°2109 du 20 décembre 2012 relative aux fonds de concours en matière de voirie ;

Vu la délibération n°131 de la CAMVS en date du 4 juillet 2014 par laquelle la CAMVS a déterminé ses compétences optionnelles ;

Vu la délibération n°313 de la CAMVS en date du 31 mars 2015 relative aux modalités de versement des fonds de concours en matière de voirie et d'éclairage public ;

Vu la délibération n°492 de la CAMVS en date du 17 décembre 2015 relative aux statuts de la CAMVS issue de la fusion, en particulier l'article 4.2.a relatif à la compétence optionnelle «création, aménagement et entretien de voiries d'intérêt communautaire» ;

Vu la délibération n°595 de la CAMVS en date du 24 février 2016 relative à l'harmonisation de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle «Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire», «Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire» ;

Le Conseil Communautaire a validé par délibération n°313 du 31 mars 2015 les modalités de versement des fonds de concours en matière de voirie et d'éclairage public à la CAMVS.

Cette délibération porte la participation financière des Communes à 50 % de la charge nette supportée par la CAMVS. Les modalités de versement du fonds de concours de chaque Communes a fait l'objet de la signature d'une convention et l'adoption d'une délibération par chaque Conseil Municipal.

En ce qui concerne le fonds de concours pour les travaux d'investissement de voiries dans le cadre de la programmation voirie pour l'année 2015, la répartition financière se traduit dans le tableau suivant :

Commune	Montant travaux (€ TTC)	Subvention perçue ou à percevoir	Charge résiduelle FCTVA déduit	Montant fonds de concours communal
SAINT-REMY-DU-NORD Rue d'Aulnoye	97 101.61€	13 295.70€	67 877.36€	33 938.68€
VIEUX-MESNIL Rue de l'Aqueduc	97 380.13€	6 965€	74 440.89€	37 220.44€
VIEUX-MESNIL Rue de Maubeuge	48 203.61€	7 350€	32 946.29€	16 473.14€

MAUBEUGE Rue des Minières	101 631.41€		84 959.79€	<b>42 479.89€</b>
MAUBEUGE Rue des Ecoles	47 095.55€		39 370€	<b>19 685€</b>
MAUBEUGE Rue du Faubourg Saint Quentin	221 744.30€		185 369.37€	<b>92 684.68€</b>
MAUBEUGE Rue Guynemer	139 032.30€		116 225.44€	<b>58 112.72€</b>
MARPENT Rue Delmotte	41 449.67€	4 305€	30 345.27€	<b>15 172.63€</b>
COUSOLRE Rues Cougneau et Clarin	97 650.05€	16 156.22€	65 475.32€	<b>32 737.66€</b>
BEAUFORT Rue G. Clémenceau	77 703.24€	10 426€	54 530.80€	<b>27 265.40€</b>

Concernant la Commune de Beaufort, les montants présentés ci-dessus annulent et remplacent ce qui a été repris dans la délibération n°606 du 24 février 2016, le montant de la charge résiduel ayant été revu.

Il est rappelé aux Communes de Saint-Rémy-du-Nord, Vieux-Mesnil, Maubeuge, Marpent, Cousolre et Beaufort de délibérer de manière concordante sur les montants définitifs ci-dessus mentionnés, ainsi que sur leur participation financière par le versement d'un fonds de concours représentant 50 % des charges nettes réglées par la CAMVS.

En revanche, des travaux commencés avant l'adoption de la délibération actant le principe de participation des Communes à hauteur de 50% de la charge nette supportée par la CAMVS, ne se sont achevés qu'en 2015. Il s'agit en l'occurrence des travaux de voirie et d'enfouissement de réseaux Boulevard Dunant à Jeumont, et, des travaux d'aménagement de trottoirs rue Eugène Chimot à Boussois.

Ces travaux demeurent régis par le principe de la participation financière des Communes à hauteur de 40% de la charge nette supportée par la CAMVS.

Le fonds de concours des Communes de Jeumont et Boussois est précisé dans le tableau ci-dessous :

Commune	Montant des travaux (€ TTC)	Montant FCTVA	Charge résiduelle	Montant fonds de concours communal
JEUMONT Voirie Bd Dunant	584 312,98 €	92 117,22 €	492 195,76 €	<b>196 878,30 €</b>
JEUMONT Enfouissement réseaux Bd Dunant	410 071,68 €	65 113,49 €	344 958,19 €	<b>137 983,27 €</b>
BOUSSOIS Rue Eugène Chimot	178 989,71 €	28 064,09 €	150 925,62 €	<b>60 370,25 €</b>

Il est rappelé aux Communes de Jeumont et Boussois, de délibérer de manière concordante sur les montants définitifs ci-dessus mentionnés, ainsi que sur leur participation financière par le versement d'un fonds de concours représentant 40% des charges nettes réglées par la CAMVS.

**Le Conseil Communautaire,**

Oui l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

**A l'unanimité :**

**Valide** le tableau récapitulatif des fonds de concours pour les travaux d'investissement de voirie 2015 relatif au principe de fonds de concours de 50 % de la charge nette supportée par la CAMVS ainsi que le tableau concernant les Communes de Jeumont et Boussois dans le cadre de leur participation financière à hauteur de 40% de la charge nette supportée par la CAMVS.

**Rappelle** aux communes concernées de délibérer sur le versement à la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre d'un fonds de concours représentant selon les cas 40% ou 50 % des charges nettes réglées par la CAMVS, conformément aux tableaux ci-dessus.

**Autorise** le Président ou l'un des membres du Bureau Communautaire à signer tout document relatif à ce dossier.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication.*

Fait en séance les jour, mois et an que ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Président

*Par délégation,*

*Dany FARHI, Directeur Général Des Services*



Certifié exécutoire compte tenu

de la transmission en Sous-Préfecture le 06/10/16

et de la publication le 06/10/16 ou de la notification le

Le Président

*Par délégation,*

*Dany FARHI, Directeur Général Des Services*

